

1507 (20 MARS).

Ordonné à Nicolas de Russanges de faire 2 pilles, l'une à écus et l'autre à grans blans au porc espic, garnyes chacune de 2 trousseaulx, pour le m^e part^{er} de la monn^e d'Angers. Ils sont envoyés le 22 mars suivant.

Le même jour, ordonné au même de tailler les mêmes fers, mais chacun avec 4 trousseaux, pour la monn^e d'Amiens.

(Ibidem.)